

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHRONIQUE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LEGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR. Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires; A PARIS, A l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, HAVAS-LAFITTE BULLIER et C<sup>ie</sup>, rue de la Banque, 20, et à la Publicité Départementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Table with 4 columns: Direction, Type of service, Time, and Notes. Rows include Saumur to Nantes, Saumur to Paris, and Saumur to Angers.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Table with 3 columns: Duration, Saumur price, and Postage price. Rows include 1 year, 6 months, and 3 months.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Au banquet donné à Londres, par le lord maire aux ministres, le 18 avril, le duc de Somerset a insisté sur la nécessité, pour l'Angleterre, de maintenir une marine puissante, mais seulement parce que ce maintien était une garantie de la paix.

Lord Palmerston a dit : que la mission de l'Angleterre est de tâcher de maintenir la paix du monde par l'influence qu'elle possède. L'Angleterre n'a pas d'ambition, pas de politique agressive, mais l'influence qu'un pays exerce par ses conseils dépend de sa force intérieure, parce que autrement ses conseils pacifiques seraient considérés comme étant motivés par la peur de la guerre.

La situation actuelle du monde, a ajouté lord Palmerston, est telle que la Grande-Bretagne peut utilement y exercer son influence.

De telles questions sont pendantes sur le continent qu'elles pourraient fournir à ceux qui désirent troubler la paix de l'Europe matière à au moins une demi-douzaine de guerres respectables.

Mais il n'est pas une de ces questions qui ne puisse être honorablement arrangée sans un appel aux armes : aussi le noble lord espérait-il que la sagesse du gouvernement, ainsi que celle des chefs de partis, pourra aboutir à cette conclusion heureuse.

Lord Palmerston espère donc que que les nuages qui planent sur quelques parties du continent pourront être dispersés.

J'ai la confiance, en tout cas, a dit le premier ministre, que l'événement glorieux de l'unité de l'Italie pourra être obtenu sans aucun obstacle, et il n'y a aucun objet auquel les vœux et les sympathies de l'Angleterre soient plus vivement acquis que la réalisation de ce but.

L'influence de l'Angleterre sera employée au maintien de la paix par toute l'Europe, et j'espère toujours encore que l'année 1861 sera une année de paix, et que ceux qui dans ces derniers temps ont

cherché à alarmer l'opinion en prétendant que le printemps et l'été seraient troublés par le choc de ces armes seront désappointés et que nous arriverons en paix jusqu'à la fin de l'année.

L'ambassadeur de Turquie, répondant au toast porté aux représentants des puissances étrangères, a dit que le corps diplomatique était unanime sur un point essentiel : c'est dans son vœu sincère de voir la modération prévaloir partout et le monde échapper aux maux d'une perturbation générale.

L'ambassadeur ottoman espère que les événements réaliseront heureusement le vœu du corps diplomatique. — Havas.

Le gouvernement russe paraît décidé à sévir énergiquement contre les Polonais pour mettre fin aux manifestations et réprimer les troubles. Il vient d'interdire aux journaux de s'occuper des affaires du pays. D'ordinaire, les convois funèbres ne pouvaient être suivis que des parents des décedés. Tout signe de deuil, quel qu'il soit, est rigoureusement défendu.

En outre, la ville de Varsovie est taxée de 2,000 roubles par jour pour l'entretien des troupes, et de la somme de 1,500 roubles pour les frais d'enterrement des individus tués dans la journée du 8.

L'empereur de Russie poursuit avec une grande énergie le système de répression qu'il a cru devoir adopter contre les Polonais. Le prince Gortschakoff a reçu l'ordre de faire arrêter tous ceux qui ont pris part aux diverses manifestations insurrectionnelles depuis le 28 février, tant à Varsovie que dans les autres villes du grand-duché.

Les personnes arrêtées sont classées en trois catégories.

Les uns sont envoyés dans la forteresse de Madlin, en Podolie;

Les autres sont incorporés dans les régiments du Caucase;

Enfin, les plus compromis sont exilés dans la Sibirie orientale.

En outre, il vient d'être décidé que l'armée de Pologne serait mise immédiatement sur le pied de guerre. Il y a deux corps d'armée; chacun se composera de cinquante mille hommes.

Des dépêches ajoutent que toute l'armée, en Russie, va être mise sur le pied de guerre; mais cette nouvelle ne doit être accueillie que sous toutes réserves. (Le Pays.)

Nous trouvons dans la Gazette de Silésie de nouveaux détails sur l'étendue de l'agitation en Pologne.

La nouvelle des derniers événements de Varsovie a provoqué à Kalisch une agitation extraordinaire. La foule s'est réunie à l'hôtel de la poste pour l'arrivée du courrier, et on a lu les nouvelles du haut du balcon. Les troupes ont reçu l'ordre de sévir contre les perturbateurs.

Les patrouilles ont été renforcées et la garde bourgeoise a fait toujours son service avec l'autorisation du général commandant. De même la délégation de la bourgeoisie a été toujours en fonctions et fait son possible pour maintenir l'ordre. On a célébré un grand service religieux.

On écrit de Varsovie, le 15 :

La compression devient tous les jours plus sévère. Les négociations entre les gens du gouvernement et les hommes du pays continuent; mais elles n'ont produit jusqu'à présent aucun résultat. Elles n'inspirent pas une grande confiance. Le nouveau directeur des colles et de l'instruction publique, chargé aussi par intérim de la justice, est logé au château royal et ne quitte pas le prince Gortschakoff. Les voyageurs qui entrent dans le royaume subissent aux frontières l'examen le plus minutieux et sont soumis aux mesures les plus sévères. — Havas.

Le gouvernement autrichien a cru prudent, en vue de l'agitation qui menaçait d'envahir la Galicie et l'ancien duché de Croatie, de renforcer la garnison de Lemberg et des autres villes principales.

La direction de la police a reçu, en outre, les

FEUILLETON

LA FAMILLE DU FORCAT (1)

(Suite.)

Julia était la fille d'un riche fermier des environs de Paris : trois cent mille francs devaient composer un jour son patrimoine. Elle était admirablement belle et merveilleusement douée; son vieux père voulut en faire une grande dame et la plaça dans un des pensionnats de Paris le plus en renom.

La jeunesse de Julia s'écoula donc au milieu de compagnes légères et jalouses, pour la plupart, de sa douce beauté et de ses nobles qualités.

A seize ans elle revint habiter chez son père. Bien qu'elle possédât de charmants talents, ses goûts étaient simples et purs comme son âme; jamais une mauvaise pensée n'avait passé sur son front blanc; son cœur était tout amour et bonté.

Ce fut alors que Charles Dormeuil, âgé de 25 ans et faisant son stage à Paris, vit et connut Julia.

Elle lui plut tant et si bien qu'il l'épousa.

Julia eut en mariage 30,000 francs de dot; le méchant fermier ne voulait point donner davantage, disant, suivant l'expression vulgaire, qu'il ne faut pas se deshabiller avant de se coucher.

Dormeuil, fils d'un célèbre avocat, ne possédait rien.

(1) Reproduction interdite.

La dot de sa femme paya sa charge de notaire à A..., où il vint se fixer avec la belle Julia.

Charles Dormeuil était un jeune homme d'esprit et de talent, mais d'une étrange faiblesse de caractère et avec cela d'une singulière obstination.

Longtemps Julia exerça sur l'esprit de Charles une douce et salutaire influence. Grâce à elle, l'ordre et le bonheur régnaient dans la blanche maison des bords de l'Indre. De beaux et blonds enfants jouaient sur le gazon fleuri des jardins et souriaient à Julia en l'appelant leur mère. Les jeunes époux étaient heureux; leur petite fortune les mettait à l'abri du besoin pour toujours et assurait à leurs chers petits anges une position sinon brillante, du moins solide dans la vie à venir.

Ce fut quatre ans après son mariage que Julia perdit son père. Elle le pleura longtemps, bien qu'il ne lui eût jamais témoigné grande affection.

Cette mort augmenta de beaucoup l'aisance de la maison, et M. Dormeuil, grâce à l'héritage de son beau-père, se trouva l'un des plus riches habitants de son petit pays.

Alors, un certain grain de vanité s'empara de son esprit; il grandit le cercle de ses connaissances, au grand chagrin de sa jeune femme qui vivait si heureuse dans sa calme solitude, entre son mari et ses enfants.

Ce fut alors qu'on présenta à M. Dormeuil le jeune vicomte Jules d'Eternuil, qui sembla se lier dès lors avec Charles d'une étroite amitié.

Bientôt Julia s'aperçut de l'étrange influence qu'exerçait sur l'esprit de son mari ce nouvel ami.

Le vicomte était un homme de 30 ans environ, à l'air noble et distingué, portant son titre avec cette parfaite aisance que donne la fréquentation du grand monde. Ses manières étaient adroites, insinuantes, son esprit plein d'une finesse railleuse. Bref, cet homme devait être un parfait grand seigneur ou un foube bien adroit.

Il déplut à Julia de prime-abord.

On ne savait ni qui il était ni d'où il venait, quelle était sa fortune, quels étaient ses domaines; n'importe, il était jeune, il était beau, il prodiguait à pleines mains cet or qui fascine le cœur du vulgaire et couvre d'un voile épais les yeux des plus clairvoyants.

Quoiqu'il en fût, Charles, séduit par les gracieuses manières du vicomte, se livra aveuglément à lui.

Bientôt ce fut Jules qui dirigea la maison Dormeuil; il s'empara du faible de l'esprit de Charles, l'orgueil; il vanta la beauté de son habitation, mais il critiqua la mesquinerie des appartements; il n'y avait pas non plus assez de domestiques. Puis A... était un charmant pays, mais qui menaçait de devenir très-monotone si l'on n'y voyait un peu plus de monde. Les conseils de Jules furent suivis de point en point. Charles organisa des fêtes brillantes malgré les douces remontrances de Julia qui regrettait amèrement le calme de sa solitude passée. Le matin du jour, précédant ces réunions où brillait la plus belle jeunesse de Tours et des environs, Julia pleurait, mais le soir elle devait sourire au bal. Une lutte s'établit sourdement entre le vicomte et Julia, mais la faible femme finit par succomber dans ce combat inégal. Charles s'abandonna

instructions les plus sévères pour étouffer les manifestations ; tout signe, tout emblème national, tels que cocards, vêtements de deuil, ont été interdits. Cette interdiction est commune aux deux sexes dans toutes les localités où la langue et les usages polonais sont restés en vigueur.

La question hongroise paraît se dessiner plus nettement, et le parti magyar prend le dessus. Les efforts de M. de Schmerling pour obtenir de la part des diètes provinciales des manifestations en faveur de l'unité de l'empire sont neutralisés en Hongrie par l'attitude qu'a prise la Diète.

Le comte Apponyi comptait trop sur l'influence de M. Deak et sur M. Cetyos pour proposer une adresse à l'empereur. En vain a-t-il essayé de rallier la majorité. Les chefs du parti libéral modéré n'ont réussi, paraît-il, à réunir que trente-deux voix.

Il est juste d'ajouter que le parti extrême, conduit par M. Teleki, et qui propose d'adresser une manifestation à la Hongrie et aux peuples d'Europe, n'a pas non plus des chances de succès. Toujours est-il que la diète hongroise persévère dans sa résistance passive ; c'est ce qu'on craignait le plus à Vienne.

La Gazette de Cologne assure que le comte Apponyi s'est vu obligé d'annoncer à l'empereur qu'il n'y avait à espérer, de la part des représentants de la nation hongroise, l'acceptation des propositions royales ainsi que la remise du diplôme d'inauguration, que si l'on se décidait, à Vienne, à sanctionner les lois de 1848.

Quant à la nomination des députés hongrois pour le conseil de l'empire, c'est une question à peu près abandonnée.

Le nouveau budget proposé par le ministre des finances à Vienne est établi pour la monarchie tout entière. Un bill de banque y est joint, dont le but est de rétablir en dix-huit mois la circulation normale du numéraire, soit à l'aide de la Banque nationale existante (si les actionnaires veulent s'y prêter), soit à l'aide d'une Banque nouvelle. (Pays.)

La tranquillité règne partout, dit une dépêche de Vienne, du 17 avril.

La diète d'Istrie, ayant refusé de nouveau de nommer des députés pour le conseil de l'empire, a été prorogée hier. — Havas.

La chambre des députés de Turin a voté, le 17 avril, par 174 voix contre 58, la loi suivante : Tous les actes qui seront faits au nom du roi devront l'être avec la formule suivante :

« Victor-Emanuel II, par la grâce de Dieu et la volonté de la nation, roi d'Italie. »

L'Opinion annonce que les gardes nationaux ont repoussé énergiquement la réaction dans les provinces napolitaines. Des troupes ont été expédiées. A Naples, la tranquillité est rétablie partout. — Havas.

Les lettres de Constantinople, du 10, annoncent que les chefs de la marine turque ont déclaré qu'ils ne répondraient plus de la discipline si la solde des marins n'était pas payée. Du papier manuscrit est émis sans intérêt, avec promesse de le retirer dans un an. La paie des troupes a commencé.

Les insurgés de l'Herzégowine sont maîtres de la presque voisine du Montenegro. Ils seraient soutenus par l'argent et les armes de la Serbie. La Porte a ordonné d'expulser les étrangers suspects de l'Herzégowine. Les ambassadeurs ont ordonné aux consuls de défendre la teneur des traités.

D'autres nouvelles de Constantinople, du 10, annoncent que les Bulgares de Bessarabie annexés à la Moldavie demandent à être reincorporés dans l'Empire russe et envoient à Paris une députation, à la tête de laquelle figure le Polonais Lapinski.

Mille redifs, arrivés à Constantinople, vont renforcer l'armée de Roumélie. Le gouvernement ottoman a reçu, le 4, une dépêche de Roumélie, annonçant que les troupes impériales ont battu les insurgés du Montenegro et de l'Herzégowine et remporté une victoire complète. Les troupes employées dans ces rencontres ont reçu un mois de solde. — Havas.

Le Danemark ne discontinue pas ses armements. Un corps de 20 000 hommes est déjà réuni entre le Holstein et le Schleswig. Ce corps doit nécessairement occuper la frontière, mais c'est là que la question devient plus brûlante, car cette frontière n'est pas nettement tracée. (Idem.)

On a communiqué au Pays la note suivante :

« Plusieurs journaux étrangers, notamment l'Indépendance belge, assurent que la lettre manuscrite de M. le duc d'Aumale, publiée samedi dernier, avait été envoyée depuis trois semaines par son auteur au prince Napoléon. »

« Cette assertion est complètement erronée. Non-seulement le prince n'a reçu aucune communication de cette lettre avant l'impression, mais elle ne lui a été connue que peu d'instants avant que la saisie en fût opérée. »

#### FAITS DIVERS.

L'annuaire militaire pour 1861 vient de paraître. D'après les chiffres de cet état, notre armée de bataille se compose de 387 bataillons, de 384 escadrons, de 227 batteries d'artillerie, de 13 compagnies de pontonniers et de 32 escadrons du train d'artillerie. A côté d'elle vient se ranger la gendarmerie, dont 3 corps, la gendarmerie à pied de la garde, l'escadron des chasses et la garde de Paris sont organisés sur le pied régimentaire et fournissent encore au besoin 4 bataillons et 5 escadrons.

Viennent ensuite, le bataillon de sapeurs pompiers de la ville de Paris, les 10 compagnies de cavaliers de remonte (7 en France et 3 en Afrique), les 42 compagnies d'ouvriers d'artillerie, les 2 compagnies d'armuriers, les 2 compagnies d'ouvriers du génie, les 15 sections d'ouvriers d'administration, les 5 escadrons des équipages et leurs 4 compagnies d'ouvriers.

L'état major général comprend 10 maréchaux ; leur doyen est le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur. Sur le cadre d'activité sont inscrits 94 généraux de division, dont 10 maintenus comme ayant commandé en chef, et 126 généraux de brigade. Le prince Napoléon figure, en dehors du cadre, en tête des généraux de division.

Le cadre de réserve se compose de 80 généraux de division ; leur doyen est le baron Teste, sa nomination date de 1813. Sur le même cadre sont inscrits 181 généraux de brigade ; en tête figure le nom du général Bruno, qui vient de mourir ; c'est maintenant le général baron Pyat, sénateur, qui est le doyen des généraux de brigade ; il a été nommé en 1813.

L'armée active comprend 340 colonels de toutes armes, 317 lieutenants-colonels, 1370 chefs d'escadrons, chefs de bataillon et majors et 6471 capitaines.

Le corps d'occupation de Rome se compose des 7<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup>, 51<sup>e</sup>, 59<sup>e</sup>, 62<sup>e</sup>, 71<sup>e</sup> de ligne ; des 3<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> bataillons de chasseurs à pied ; du 4<sup>e</sup> d'artillerie, une batterie montée du 10<sup>e</sup> régiment, deux idem du 16<sup>e</sup>, une compagnie du 4<sup>e</sup> escadron du train d'artillerie, 2 compagnies du 2<sup>e</sup> régiment du génie.

— Un grand nombre de journaux des départements répètent à l'envi, lisons-nous dans le Constitutionnel, qu'aux termes d'un jugement qui vient d'être rendu à Paris, le signataire d'une lettre mise à la poste sans être cachetée est passible d'une amende de 50 fr. au minimum.

Ce n'est pas là ce qui a été jugé. Quand une lettre est trouvée non cachetée dans la boîte, l'administration la ferme d'un cachet de cire et la frappe d'un timbre portant : « trouvée non cachetée dans la boîte, » et tout est dit.

Mais malgré les fréquents avis donnés par la presse, il se trouve encore des gens qui croient qu'une lettre non cachetée peut être transportée par n'importe quelle personne. C'est une erreur : toute lettre cachetée ou non, doit être, sous peine d'une amende dont le minimum est de 50 fr., exclusivement remise à la poste. Un jugement du tribunal correctionnel de Paris vient de condamner le signataire d'une lettre non cachetée et confiée à un ami.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Avant-hier, un bien triste accident a jeté le deuil dans une famille de Chacé. Une femme, âgée de 68 ans environ, gardait une vache qu'elle retenait avec une corde passée dans le bras. La vache, paraît-il, a été effrayée ; d'un bond elle renverse sa gardienne, et part au galop, la traînant sur le sol. La pauvre malheureuse a été horriblement contusionnée, elle a en les membres rompus en plusieurs endroits. Quand on l'a relevée, elle était sans connaissance, et malgré les soins qui lui ont été donnés elle n'a vécu que quelques heures.

M. le comte de Las Cases a été nommé membre de la commission du Corps Législatif chargée de l'examen des projets de la loi sur les pensions militaires de l'armée de terre et de mer.

Les quatre députés de Maine-et-Loire sont en outre membres d'une commission concernant une imposition extraordinaire du département.

Par décret impérial du 10 avril, un de nos compatriotes, M. Delande, capitaine de cavalerie au 5<sup>e</sup>

tout à fait à son ami qui l'entraîna dans les plus honteux plaisirs et qui lui emprunta des sommes considérables pour faire face à ses folles dépenses. L'étude fut abandonnée à la direction du maître clerc, qui s'occupait, lui aussi, plus de ses plaisirs que des intérêts de son patron.

Julia voyait tout cela, elle s'aperçut même que Charles, ne pouvant faire face aux nombreuses dépenses qu'exigeait ce nouveau genre de vie, avait contracté des dettes. Elle essaya de douces remontrances qui furent écoutées d'abord avec impatience, puis bientôt repoussées avec aigreur par son mari.

Alors, Jules fit observer adroitement à Dormeuil, qu'il ne pouvait comprendre, comment un homme né d'une famille aussi distinguée que l'était la sienne, avait pu se décider à épouser cette petite paysanne, riche et charmante à la vérité, mais pas assez, cependant, pour faire oublier sa naissance aux gens comme il faut.

Dormeuil, hant de colère, mais cet homme exerçait sur lui une domination telle, qu'il eût la lâcheté de ne pas punir cette cruelle insolence.

Julia avait tout cela, la pauvre femme, et voilà pourquoi elle pleurait et pleurait.

#### CHAPITRE III. — SIX MOIS APRÈS.

Le temps marcha toujours, et les tristes pressentiments de la pauvre M<sup>lle</sup> Dormeuil ne devaient pas tarder à se réaliser. Le notaire ne changeait pas de conduite, emû quelquefois par de caressantes prières de la jeune femme, il paraissait écouter la voix de la raison ; mais bientôt il

se laissait de nouveau dominer entièrement par son ami et par ses passions déréglées. Il marchait en insensé vers la ruine, désormais inévitable.

De sourdes menaces furent bientôt proférées contre lui par ses créanciers, fatigués à la fin de ses promesses de paiement qui n'aboutissaient jamais.

Bref, après avoir joué pendant deux années au grand seigneur, M. Dormeuil se trouva devoir 500,000 fr. en énumérant ses folles dépenses et les emprunts considérables que lui avait faits son cher et noble ami le vicomte Jules d'Eterneuil.

Ce dernier, bien entendu, reçut très-froidement les réclamations de Dormeuil.

— Vous êtes un maladroit, mon cher, dit-il avec hauteur à son ancien ami, qui le pressait de lui restituer des sommes importantes ; vous êtes un maladroit ; un homme comme vous ne doit pas se souvenir des services rendus à un homme comme moi.

— Et pourquoi cela, s'il vous plaît ?

— Parce que vous me devez une certaine reconnaissance ; n'est-ce pas moi qui vous ai ouvert les salons de l'aristocratie ; puis ensuite, ajouta-t-il en faisant négligemment sa moustache et en dardant sur Dormeuil son regard fascinateur, vous savez que je possède certain secret qui peut très bien vous perdre. — Le notaire pâlit.

— O vicomte, dit-il, vous ne feriez pas cela ? ce serait trop lâche.

— Quel grand mot, mon cher ; ce sera vous qui passerez pour un lâche, si la chose se découvre. Que la

justice mette un peu le nez dans vos petites affaires et nous verrons un peu... rira bien qui rira le dernier.

— Mais s'écria Dormeuil à ce propos, c'est vous, d'Eterneuil, qui m'avez poussé à cette infamie, qu'aujourd'hui je regrette amèrement.

— Allons donc, mon cher, vous ne savez ce que vous dites. Croyez-vous que j'aie écrit, sur le plus petit chiffon de papier, ces petits conseils qu'autrefois je vous donnais en bon ami, là, tout simplement ? Quelle preuve existe-t-il de ma complicité avec vous, je vous le demande ? Aux yeux du monde ne suis-je pas toujours le noble et riche vicomte d'Eterneuil ? C'est vous qui bien tôt allez recueillir le mépris public, vous le banqueroutier, vous le faussaire.

Il prononça ces mots avec un sourire rempli d'une méchanceté sardonique.

Des larmes de rage vinrent aux yeux de Dormeuil.

— Oh ! s'écria-t-il d'une voix étranglée par la colère, oh !... vous êtes un ami déloyal et infâme, vous êtes le plus lâche et le plus vil des hommes. Misérable ! c'est toi qui m'as perdu. — Il s'arrêta suffoqué par la honte et la rage.

Cependant, le vicomte restait impassible ; on eût dit que cette scène lui causait un inexprimable plaisir.

Caressant doucement, de sa main blanche et potelée, de ses doigts aux ongles roses qu'eût enviés une petite maîtresse, le cou d'un magnifique lévrier couché à ses pieds, il répondit avec le plus grand calme et de l'air le plus dédaigneux.

régiment de chasseurs, vient d'être promu au grade de chevalier de la Légion d'Honneur.

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent-de-Paul a eu lieu jeudi dans la salle de la mairie. Voici la liste des n<sup>os</sup> gagnants :

32, 34, 40, 55, 58, 109, 113, 120, 121, 197, 205, 206, 218, 244, 254, 272, 274, 297, 310, 320, 326, 335, 355, 356, 365, 401, 421, 423, 441, 456, 478, 672, 680, 762, 802, 829, 830, 866, 901, 903, 921, 948, 975, 1001, 1037, 1058, 1062, 1073, 1079, 1080, 1109, 1148, 1228, 1236, 1243, 1247, 1254, 1273, 1301, 1305, 1313, 1320, 1321, 1322, 1324, 1328, 1329, 1335, 1350, 1387, 1395, 1403, 1429, 1434, 1437, 1471, 1486, 1488, 1491, 1511, 1520, 1622, 1631, 1651, 1660, 1671, 1739, 1760, 1768, 1773, 1794, 1820, 1827, 1857, 1865, 1887, 1897, 1911, 1921, 1981, 2007.

On annonce qu'en vertu des ordres de l'autorité militaire supérieure, des inspections générales vont être prochainement passées dans les dépôts d'instruction des jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1859, établis dans les divers garnisons de l'intérieur.

Ces dépôts ayant été formés pour trois mois, à partir du 1<sup>er</sup> février dernier, c'est le 1<sup>er</sup> mai prochain qu'expire la durée qui leur a été assignée pour la première fois. On sait qu'aux termes du décret impérial qui a constitué ces dépôts, les hommes de la réserve se réuniront l'année prochaine pour deux mois, et l'année suivante pour un mois seulement, afin d'être exercés de nouveau dans les mêmes dépôts.

Le chef d'escadrons commandant le Dépôt de remonte d'Angers a l'honneur de prévenir les propriétaires et cultivateurs détenteurs de chevaux, juments ou mulets, appartenant à l'Etat, et juments à eux cédées à titre onéreux comme poulinières, que, conformément à l'instruction ministérielle du 30 mars 1861, l'inspection de ces animaux commencera dans le département de Maine-et-Loire le 22 avril 1861.

Les réunions auront toujours lieu à 11 heures du matin; les propriétaires et cultivateurs devront être munis de leurs procès-verbaux de cession et des cartes de saillie qui leur ont été délivrées.

Cette inspection aura lieu à Saumur, le 13 avril, pour les cantons de Saumur, Gennes, Montreuil-Bellay et Dooé.

On lit dans le Journal d'Alençon :

« La banque Corbière et C<sup>o</sup> a suspendu jeudi matin ses paiements. Le tribunal a déclaré la faillite.

« Cette catastrophe n'était pas absolument imprévue. Depuis plusieurs mois, la situation de M. Corbière paraissait fort tendue.

« La confiance dont jouissait la banque Corbière avait été ébranlée par des désastres industriels auxquels M. Corbière s'était malheureusement trouvé mêlé. Nous citerons entre autres l'affaire des gaz de Mulhouse, à propos de laquelle le journal la Presse cita son nom; la participation de M. Corbière à des entreprises de ce genre a seule causé sa déconfiture,

car les opérations de la banque de l'Orne en elles-mêmes ont toujours été prospères.

« On parle d'un écart énorme entre l'actif et le passif; mais les principaux éléments d'appréciation manquent encore aujourd'hui.

« La banque Corbière avait une succursale au Mans. »

Le poivre dit poivre blanc n'est autre que du poivre ordinaire, entouré d'une couche légère de talc gommé, augmentant le poids de la matière de 7 p. 100. Ce poivre, à cause de sa blancheur et de sa finesse, est à tort préféré au poivre ordinaire sur toutes les tables de bonne maison.

En effet, le parquet de Lille a vu dans la vente de ce poivre, ainsi préparé, une falsification de denrées alimentaires, et a appelé devant le tribunal l'épicier de Lille, débitant de ce produit, et le fabricant de Paris, son fournisseur. Le tribunal a constaté qu'il y avait falsification, et a condamné le fabricant parisien à 50 fr. d'amende et le débitant lillois à 25 fr.

Pour chronique locale et faits divers : R. CODER.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* termine son bulletin par un post-scriptum ainsi conçu :

« Une dépêche télégraphique de Turin, neuf heures du soir, apporte les nouvelles suivantes :

« La séance de la chambre des députés a offert aujourd'hui le spectacle d'une lutte des plus violentes. M. Ricasoli a fait son interpellation, à laquelle le ministre de la guerre a répondu par de longues explications. Le général Garibaldi a pris la parole pour se livrer d'une manière incohérente à des accusations excessives contre le ministère. Il a été jusqu'à lui reprocher « d'avoir fomenté une guerre fratricide dans l'Italie méridionale. » Ces mots ont amené dans l'assemblée un tumulte auquel la majorité a pris part en protestant par les plus vives démonstrations en faveur du ministère.

« A la reprise de la séance, le général Bixio, quoique siégeant à la gauche, a fait un appel à la conciliation qui a été fortement applaudi. Le comte de Cavour lui a répondu en déclarant que, bien qu'il fût blessé plus que tout autre des imputations dirigées contre le ministère, il était prêt à considérer comme non avenue la première partie de la séance, pour prouver son sincère désir de rétablir la concorde. Garibaldi a repris la parole pour demander l'armement de la nation à l'exemple de l'Angleterre. Il a qualifié l'armée française d'ennemie parce qu'elle occupe Rome. Il a enfin indiqué comme un moyen de réconciliation la restitution de l'armée des volontaires et son envoi immédiat dans les Deux-Siciles pour réprimer les réactions. La discussion continuera demain. »

#### RHUMES, GRIPPE, IRRITATIONS.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, présidents et membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. RARRUEL et

dont la fureur allait toujours croissant :

— Jetez-moi cet homme à la porte, dit-il avec autorité; il m'a insulté; c'est un insolent et un fou.

Le malheureux Dormeuil sortit donc, humilié, bafoué et chassé de la maison de son ancien ami, comme le plus misérable des hommes.

Alors, seulement alors, il comprit toute l'amertume de sa position, seulement ce jour-là il vit clairement l'abîme qu'il avait creusé sous ses pas.

L'infortune! il avait été plus faible que coupable. Dieu le punit cependant.

Rongé de mortelles inquiétudes, Dormeuil reprit le chemin de sa riante et belle habitation, de cette maison qui bientôt ne serait plus la sienne. Pour la première fois il regarda dans sa vie passée et il regretta les jours heureux. Ses bons instincts reprirent le dessus dans son cœur coupable; il songea à sa douce femme qu'il avait plongée dans la plus affreuse misère, à ses gracieux enfants voués pour jamais au malheur et à l'infamie.

Et tout cela il l'avait voulu!...

Pâle, tremblant, égaré, il se dirigea vers l'appartement de sa jeune femme. Il souleva lentement la portière de soie. Un calme spectacle frappa ses regards.

Julia, à demi renversée sur un sofa, pressait sur son cœur son petit Henri à peine âgé de 8 mois. L'enfant passait ses petits doigts dans les longs cheveux de sa bonne mère qui lui souriait. Un peu à l'écart, sur un moelleux tapis aux riches et brillants dessins, jouaient ses deux filles : Aimée et Emma.

COTTEREAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

#### Chocolat purgatif de Desbrière.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, trouveront dans le CHOCOLAT de DESBRIÈRE un purgatif agréable, très-efficace, et qui agit sans irriter. Il se vend dans toutes les Pharmacies. (Se DÉFIER des contrefaçons et imitations.)

MAL de DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (196)

#### AVIS.

#### LA MAISON DE BANQUE

#### A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Si les considérations financières exerçaient une influence dominante sur la Bourse, il n'est pas douteux que le cours de la rente se serait amélioré cette semaine, au lieu d'approuver une dépréciation qui s'est étendue à toutes les valeurs. Il y a, en effet, dans la réduction progressive du taux de l'escompte à Londres, l'indice significatif d'une situation dégagée des embarras qui ont fourni jusqu'à présent aux baissiers leur principal argument. Mais l'élément financier est celui dont le marché paraît le moins se préoccuper; les imaginations sont ailleurs; les nouvelles, moins que cela, les bruits, les rumeurs politiques agitent, inquiètent les esprits et troublent la sécurité si nécessaire aux capitaux pour les encourager dans leurs opérations.

Tout ce que peut produire le découvert combiné avec la rareté des titres et le coupon à détacher prochainement, consiste à empêcher la baisse de faire des progrès. Nous l'avons vu en effet arrêté à différentes reprises cette semaine à 67-50. Elle s'était rapprochée du cours de 68 fr.; mais la baisse des fonds anglais l'a entraînée de nouveau.

Les chemins de fer français ont fléchi de 3 à 5 fr. La spéculation s'en est peu occupée, et les demandes du comptant, qui continue à absorber les titres sur ce marché, suffisent à entretenir une certaine fermeté dans les prix. Toutes les grandes compagnies, sauf le Nord et le Midi, ont maintenant fait connaître le chiffre de leurs dividendes pour l'exercice 1860. L'Orléans donne 100 fr. Le Lyon 63-50, l'Est 40 fr. l'Ouest 37-50. Aux cours actuels, ces revenus représentent des placements à 6 1/2 et 7 p. 0/0.

Les obligations de chemins de fer sont l'objet d'une faveur soutenue. Cette nature de titres est recherchée par les capitaux, en raison des garanties qu'elle présente, et c'est précisément ce qui recommande à leur attention l'émission d'obligations qui a eu

En l'apercevant, les deux enfants coururent à lui et le comblèrent de leurs naïves caresses. Julia se leva lentement s'avança vers son mari et lui tendit la main.

Mais tout-à-coup elle recula effrayée de la pâleur livide répandue sur le visage du jeune homme.

— Qu'avez-vous, mon ami? De grâce parlez-moi; vous est-il arrivé quelque chose? Un soupir douloureux souleva la poitrine de Charles; il regarda Julia avec douleur; il contempla cette frêle et douce créature qui lui avait apporté le bonheur et qu'il allait voir à la misère hideuse. Oh, comme le désespoir était dans son cœur!

— Répondez-moi, Charles, au nom du ciel, répondez-moi, disait Julia avec tendresse. Le notaire sentit les larmes monter de son cœur à ses yeux. Il regarda fixement sa jeune et belle épouse.

— Pauvre, pauvre femme, murmura-t-il; déjà vous avez bien souffert; mais, hélas! le calice n'est pas épuisé jusqu'à la lie. Je traîne à ma suite la honte et l'infamie, le déshonneur et le désespoir.

Il s'enfuit éperdu après avoir prononcé ces fatales paroles avec égarement. Julia ne dit rien, ne versa pas une larme, elle ne demanda point une explication à son mari. Depuis longtemps elle attendait une catastrophe, elle était préparée à toutes les douleurs; aucune ne pouvait lui être plus sensible que ne l'avait été l'abandon de Charles.

Elle attendit du temps l'explication de ces paroles et elle puisa du courage aux pieds du crucifix.

(La suite au prochain numéro.)

du 18 avril au 1 mai pour le compte de la C<sup>o</sup> fr. serbe.

Cette société, qui exploite la navigation du Danube, ouverte à toutes les nations par l'acte final du Congrès de 1856, a été dotée par le gouvernement serbe de concessions de mines houillères d'une vaste étendue, ainsi que du riche domaine de Moldampek, qui ne comprend pas moins de 50.000 hectares, et qui renferme des mines, usines, forges etc., ayant coûté près de 10 millions au gouvernement serbe. Ce gouvernement garantit en outre, pendant les cinq premières années, cent mille francs

de revenu, en raison de l'établissement sur le Danube d'un service de navigation par six bateaux à vapeur.

La société franco-serbe offre à la souscription publique 5 000 obligations de 200 fr., rapportant 6 0/0 d'intérêt et remboursables en quinze tirages annuels, à partir de 1862. Chaque obligation donne droit à un cinquième d'action de 500 fr. Elles sont garanties par un privilège sur le matériel naval, et par cinq annuités de cent mille francs payés par le gouvernement serbe. On verse 100 fr. en souscrivant.

Le marché industriel est calme. Il y a toujours une

grande activité de spéculation sur les chemins romains. En dehors de cette valeur, il se fait peu d'affaires. La caisse Mûrs est à 95 fr. E. DUTIL.

BOURSE DU 18 AVRIL

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 67 90

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 93 40

BOURSE DU 19 AVRIL

3 p. 0/0 hausse 33 cent. — Ferme à 68 23

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 93 20

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE de MATERIEL**

Le lundi 22 avril 1861, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. GASSAULT, situé, rue de Bordeaux, à la vente aux enchères, de son matériel d'entrepreneur de maçonnerie.

Il sera vendu :

Echelles de différentes longueurs, barres de fer, planches, échelons, bécottes, civières, brouettes, coustages et poulies en cuivre, treuil pour monter la pierre, miroirs, jalons et niveau d'eau et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE OU ÉCHANGER A L'AMIABLE LA BELLE FERME DE L'ILE OU DE LA DIVE**

Située en la commune de Méron, sur les bords du canal de la Dive, à un kilomètre environ de la Motte-Bouillon et à six kilomètres de Montreuil-Bellay, exploitée par M. Vaugler.

Elle consiste en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état et pourvus de toutes les commodités, terres et prés d'une contenance de 98 hectares 50 ares, en un ensemble.

Elle est louée par bail, ayant encore plusieurs années de durée, moyennant le fermage de 4.400 francs.

La ferme est dans les meilleures conditions pour une grande exploitation agricole, et le fermier actuel se livre avec avantage, sur une grande échelle, à l'éducation des bestiaux.

S'adresser, pour visiter la ferme, sur les lieux, à M. VAUGLER, et, pour tous renseignements et pour traiter, à M. DIZANNEAU, propriétaire à Chiché (Deux-Sèvres), ou à M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (198)

**A CEDER Pour la St-Jean prochaine UN FONDS D'ÉPICERIE**

Avec un Établissement de Bourrelleur; Le tout situé rue du Pressoir-Saint-Antoine, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. ARTIF. (199)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE OU A LOUER Présentement,**

Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thifoin, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (128)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE LA PROPRIÉTÉ DU PRIEURÉ DE MÉRON,**

Située commune de Méron, d'une contenance de soixante-trois hectares soixante-quinze ares quatre-vingts centiares.

S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (163)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON**

Sise à Saumur, rue Bodin, n° 22.

S'adresser, pour traiter, audit notaire. (125)

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, et de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**Le dimanche 21 avril 1861, à midi, Adjudication DE DEUX BELLES MAISONS**

Dépendant de la succession de M. DECOUCHE HUARD.

L'une située rue Saint-Jean, louée 1.500 francs, à M. Combon, l'autre rue Gendrière. (178)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON**

Située à la Croix-Castée, commune de Villebœuf.

Composée de chambre, cellier, écurie et pressoir, grenier, angar; Ouche, attenant à la maison, contenant 22 ares;

Pavillon, composé d'une chambre, cellier, et deux jardins, d'une contenance d'environ 4 ares.

Ladite propriété appartient à M. RENAULT.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. LOUVIGNY, voisin de la propriété, qui a les clefs, et pour les renseignements, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (180)

**A CEDER UNE BONNE ÉTUDE D'HUISSIER.**

Dans un chef-lieu de canton, A 20 kilomètres de Tours.

S'adresser à M. Th. Busson, greffier du tribunal de commerce, à Saumur.

**A LOUER Pour la Saint-Jean 1861, MAISON**

A Saumur, rue Saint-Jean, 58, actuellement occupée par M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraire.

S'adresser à M. ROY, coutelier, rue Saint-Jean, ou à M. COMTEY, en son cabinet d'affaires, rue du Collège. (137)

Etude de M<sup>e</sup> DEHAU, notaire à Bauge.

**A VENDRE Pour 100,000 francs, UNE BELLE PROPRIÉTÉ**

Située à 4 kilomètres de Bauge, sur le bord d'une grande route.

Elle consiste en :

- 1° Une maison de maître avec avenue et très-belles servitudes;
- 2° Réserves de 19 hectares, composées de prés, vergers, potagers, bois de rapports et d'agrément;
- 3° Une belle ferme et une closerie, bâtiments en très bon état;

Le tout d'une contenance de 90 hectares, en un seul tenant.

Revenu : 2.500 francs.

Superficies, environ 20 000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DEHAU, notaire. (181)

**MALADIES DES YEUX**

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expérience favorable. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contre-facteurs punis. Dépôts : à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PERRAULT; à Cholet, BONTemps, ainsi qu'à BONTemps jeune, pharmaciens. (54)

**GRAND PASTIC PECTORAL DE REGNAUD AINE**

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ A ÉTÉ DÉMONSTRÉE CONTRE LE TUMEUR, LA GRIPPE ET L'IRITATION DE LA ROUILLONNE

Un Rapport officiel constate que cette préparation est signée REGNAUD AINE.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

**Spécialité de Cheminées et Fourneaux pour Usines à vapeur.**

**GUILLOT FUMISTE**

Depuis vingt ans le sieur GUILLOT s'occupe spécialement de la construction des fourneaux et cheminées d'usines à vapeur, soit pour brûler des houilles flambantes, soit pour la tourbe, enfin toutes espèces de fourneaux. Avec les connaissances qu'il a acquises, il peut les faire dans les conditions d'une grande économie de combustible.

Il se charge aussi de la construction des bâtiments, massifs de machines à vapeur, fourneaux à gaz, cheminées d'habitation, et monte les calorifères.

Il garantit tous ses travaux; de plus il s'engage à les visiter au moins une fois l'an pour voir si les câbles ne sont point obstrués, ou s'il y a quelques réparations.

S'adresser à Angers, chez M. Martin, place Neuve, n° 19, à la Pyramide, près d'Angers.

A Saumur, café de la Navigation.

On peut prendre des renseignements sur ses travaux : à Paris, chez M. Fatio, mécanicien; à Nantes, chez MM. Reneau et Lotz; à Angers, chez MM. Berendorf et Laboulay; à Saumur, chez M. Passedoit (tous constructeurs mécaniciens).

Aux propriétaires et administrateurs d'établissements, M. Montrieux, maire d'Angers; M. Fayes, directeur des mines de Chalonnes; MM. Mayaud frères, à Saumur; M. Blavier, ingénieur des ardoisières; M. David, directeur de Grands-Carreaux, à la Pyramide. (200)

FABRIQUE A ROUEN. Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45. MAISON A PARIS. Pour le Gros, rue d'Enghien, 24.

**EAU TONIQUE DE CHALMIN**

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie) — Prix du flacon, 3 francs. — Dépôt dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. FISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Bauge, M. CHAUSSÉRIEN, coiffeur-parfumeur. (63)

MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855 et aux expositions de Dijon et de Toulouse de 1856.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16 A PARIS

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS. (187)

Saumur, imprimerie de P. GODET

**TACHES ET BOUTONS AU VISAGE**

L. LAIT ANTIÉPHELIQUE, extrait ou précipité d'épélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hale, feux, florescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni.

Flacon, 5 fr. — Paris, CANDES et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (149)